



# LA CARTE MOBILITÉ INCLUSION (CMI)

pour faciliter la vie quotidienne  
des personnes handicapées ou des  
personnes âgées en perte d'autonomie

[www.grandlyon.com](http://www.grandlyon.com)

**GRANDLYON**  
la métropole

# LA CARTE MOBILITÉ INCLUSION, C'EST QUOI ?



La Carte Mobilité Inclusion (CMI), mise en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, remplace les cartes de stationnement, de priorité et d'invalidité. Elle donne les mêmes droits que ces trois cartes. Elle est attribuée sous les mêmes conditions par la Métropole de Lyon.



Elle donne des avantages aux personnes handicapées et/ou aux personnes âgées en perte d'autonomie, notamment pour faciliter leurs déplacements.

## LA CMI AU CAS PAR CAS

La Carte Mobilité Inclusion est délivrée spécifiquement en fonction de vos droits.

1

### La CMI avec la mention « stationnement »

Elle donne le droit à la personne détentric ou à son accompagnateur conducteur du véhicule, d'utiliser les places de parking réservées aux personnes handicapées. Elle doit être apposée de façon visible sur le pare-brise du véhicule.



### Qui peut en bénéficier ?

- La personne dont le handicap **réduit son déplacement à pied**, quel que soit son âge.
- La personne dont le handicap impose qu'elle soit **accompagnée par une tierce personne** dans ses déplacements.



- La personne **bénéficiaire de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie)** classée GIR 1 ou GIR 2 (pour les autres GIR, une évaluation doit permettre l'attribution ou non de la carte)

**2**

### La CMI avec la mention « priorité »

**La CMI priorité vous donne le droit d'utiliser une place assise dans les transports en commun, dans les salles d'attente des lieux publics ou d'être prioritaire dans les files d'attente.**



#### **Qui peut en bénéficier ?**

- La personne dont le taux d'**incapacité est inférieur à 80 %** et dont le handicap rend la **station debout pénible**.
- Les **bénéficiaires de l'APA** en fonction du niveau de perte d'autonomie (GIR)

**3**

### La CMI avec la mention « invalidité »

**Elle donne les mêmes droits que la carte CMI "priorité". Elle est prise en compte dans le calcul de votre impôt ou dans votre demande de logement social. Elle peut donner droit à des réductions tarifaires dans les transports en commun, la SNCF, par exemple.**



#### **Qui peut en bénéficier ?**

- Une personne peut bénéficier de la carte d'invalidité, si :
  - son taux d'**incapacité permanente est au moins de 80 %**,
  - ou si elle bénéficie d'une **pension d'invalidité classée en 3<sup>e</sup> catégorie** par la Sécurité Sociale.
- Les personnes **bénéficiaires de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie)** classées GIR 1 ou GIR 2 (pour les autres GIR, une évaluation doit permettre l'attribution ou non de la carte).

# COMMENT FAIRE MA DEMANDE DE CARTE CMI



## JE FAIS UNE DEMANDE DE CMI POUR RENOUELER MON (MES) ANCIENNE(S) CARTE(S) :

stationnement, priorité et ou invalidité ?

1

Ma carte à une date de validité :

**Je fais ma demande 6 mois avant la date indiquée sur ma carte.**

2

Ma carte m'a été donnée à titre définitif :

**Je fais ma demande avant le 30 juin 2026.\***



## JE FAIS UNE 1<sup>ÈRE</sup> DEMANDE DE CMI : je n'ai pas de carte en ma possession.

1

J'ai moins de 60 ans ou plus de 60 ans et je ne suis pas concernée par l'APA :

- Je complète le formulaire Cerfa N°13788\*01, que je trouve :
  - à la Maison de la Métropole la plus proche de chez moi [www.grandlyon.com/mdm](http://www.grandlyon.com/mdm),
  - ou sur le site [www.grandlyon.com/mdmph](http://www.grandlyon.com/mdmph)

J'envoie ce formulaire complété ou je le dépose à la Maison de la Métropole de mon secteur [www.grandlyon.com/mdm](http://www.grandlyon.com/mdm)

- Une équipe de professionnels de la Maison de la Métropole évalue ma demande et le Président de la Métropole rend sa décision.

2

### J'ai + de 60 ans et je fais une première demande d'APA

- Je complète le formulaire intitulé « Formulaire de demande d'APA » que je trouve :
  - à la Maison de la Métropole la plus proche de chez moi [www.grandlyon.com/mdm](http://www.grandlyon.com/mdm),
  - ou sur le site [www.grandlyon.com/mdmph](http://www.grandlyon.com/mdmph)

J'envoie ce formulaire complété ou je le dépose à la Maison de la Métropole de mon secteur [www.grandlyon.com/mdm](http://www.grandlyon.com/mdm)

- Une équipe de professionnels de la Maison de la Métropole évalue ma demande et le Président de la Métropole rend sa décision.

3

### J'ai + de 60 ans et je bénéficie déjà de l'APA

- Je complète le formulaire intitulé « Formulaire de demande simplifiée » que je trouve :
  - à la Maison de la Métropole la plus proche de chez moi [www.grandlyon.com/mdm](http://www.grandlyon.com/mdm),
  - ou sur le site [www.grandlyon.com/mdmph](http://www.grandlyon.com/mdmph)

J'envoie ce formulaire complété ou je le dépose à la Maison de la Métropole de mon secteur [www.grandlyon.com/mdm](http://www.grandlyon.com/mdm)



#### À noter

*Si votre CMI comprend, en plus du stationnement, la mention priorité ou invalidité, 2 cartes vous seront délivrées : l'une à apposer sur votre voiture (CMI stationnement) et l'autre à conserver (CMI invalidité ou priorité).*



## IMPORTANT

**Pour continuer à bénéficier de mes droits, je dois :**

- **anticiper ma demande de la CMI 6 mois avant la date de validité inscrite sur ma carte, (ex : la date de validité est le 15 juin 2018, je dois demander ma nouvelle carte CMI au plus tard le 15 décembre 2017).**
- **faire ma demande avant le 30 juin 2026 si ma carte m'a été attribuée à titre définitif (sans date de validité)**

**À compter du 31 décembre 2026, vous ne pourrez plus utiliser vos anciennes cartes, sauf si une demande de renouvellement est en cours.**

## INFO

La Carte Mobilité Inclusion est instituée depuis le 7 octobre 2016, par la loi n° 2016-1321 pour une République numérique. Elle est fabriquée par l'Imprimerie Nationale et permet d'améliorer la qualité du service rendu au public et de mieux gérer les données informatiques et de renforcer la sécurité des données.

**Pour plus d'information,  
contactez votre Maison de la Métropole :  
[www.grandlyon.com/mdm](http://www.grandlyon.com/mdm)**

### **Métropole de Lyon**

20, rue du Lac  
CS 33569 - 69505 Lyon Cedex 03  
Tél : 04 78 63 40 40  
[www.grandlyon.com](http://www.grandlyon.com)

### **MDMPH (accueil)**

8, rue Jonas Salk - 69007 Lyon  
Ouvert du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30  
Tél. : 04 26 83 86 86  
[handicap@grandlyon.com](mailto:handicap@grandlyon.com)